

## DEMANDE DE DEROGATION DANS UNE ECOLE PUBLIQUE ANDRESIENNE Groupe Scolaire « Schuman » ou Ecole « Les Peupliers » (1)

**ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Ecole souhaitée : .....

PERE	MERE
<b>RESPONSABLE LEGAL 1 OU 2 (1)</b>	<b>RESPONSABLE LEGAL 1 OU 2 (1)</b>
Nom : .....	Nom : .....Prénom : .....
Prénom : .....	Nom de jeune fille : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
CP : ..... Ville : .....	CP : ..... Ville : .....
Date d'arrivée dans la commune : .....	Date d'arrivée dans la commune : .....
☎ domicile : .....	☎ domicile : .....
portable : .....	portable : .....
professionnel : .....	professionnel : .....
mail : .....	mail : .....
Situation familiale : .....	Situation familiale : .....
N° allocataire CAF : .....	N° allocataire CAF : .....
Joindre copie du quotient familial	Joindre copie du quotient familial
Profession : .....	Profession : .....
Adresse de l'employeur : .....	Adresse de l'employeur : .....
.....	.....
.....	.....

**Joindre copie du livret de famille+copie carte d'identité des 2 parents + justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. En cas de divorce, joindre la copie du jugement**

Renseignements concernant l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Sexe : Masculin ou Féminin Niveau Scolaire : .....

En cas de changement d'école, coordonnées de l'établissement précédent : .....

Je soussigné Madame .....

Monsieur..... certifie(nt) l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

(signatures des parents obligatoires)

Le Père

La Mère

Ou

Saint André le, .....

Responsable légal.

## Motif de la demande de scolarisation hors de la commune de domicile

(Mettre une croix devant le motif invoqué)

- 1  L'enfant ne peut trouver de place dans l'école de sa commune
- 2  Les parents exercent tous deux une profession et il n'y a pas de service de garde ou de restauration d'école dans la commune de domicile
- 3  L'enfant à un frère ou une sœur scolarisée dans l'école ou le groupe scolaire (indiquer ci-dessous les noms et prénoms du (des) frère(s) et sœur(s))  
.....  
.....
- 4  Les parents travaillent tous deux, dont l'un dans la commune d'accueil - fournir un certificat de travail
- 5  L'enfant est gardé par une assistante maternelle dans la commune d'accueil - indiquer ci-dessous le nom et l'adresse de l'assistante maternelle -fournir une attestation  
.....  
.....
- 6  L'enfant est gardé dans la commune par des parents indiquer ci-dessous le nom et l'adresse des parents- joindre une attestation sur l'honneur accompagnée d'un justificatif de domicile  
.....  
.....
- 7  La famille a déménagé mais souhaite la continuité de la scolarisation de l'enfant dans le même groupe scolaire (préciser l'ancienne adresse)  
.....
- 8  Autres motifs à préciser : .....  
.....  
.....  
.....

### DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

Le Maire de la commune de : SAINT ANDRE

TRANSMET LE DOSSIER A LA COMMUNE DOMICILE

Motif : .....

*L'Adjoint délégué à l'Education*

.....

.....

Date .....

### DECISION DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE DOMICILE

Le Maire de la commune de : .....

ACCEPTE LA SCOLARISATION DE L'ENFANT

Motif : .....

Avec effet financier au .....

.....

Sans effet financier

.....

Refuse la scolarisation sollicitée

Date .....